



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 27 novembre 2014

PRÉSENTATION AUX ACTEURS LOCAUX DU NOUVEAU DISPOSITIF HIVERNAL

Sous la présidence du directeur départemental de la cohésion social, les acteurs publics et associatifs impliqués dans la gestion des effets des vagues de froid se sont réunis le jeudi 27 novembre 2014 .

La gestion des mesures hivernales est basée sur un guide national 2014/2015 de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid, publié le 10 octobre dernier. Il définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Depuis le 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars 2015, tous les acteurs départementaux de la veille sociale (services de l'Etat, collectivités locales, CCAS, associations du secteur de l'hébergement, associations caritatives) sont mobilisés pour apporter des réponses aux besoins des personnes sans abri ou mal logées, en matière d'accueil et d'hébergement.

Comme en 2013, la mise en alerte des services et partenaires en cas de grand froid se fait dorénavant sur la base de la procédure de vigilance météorologique (vigilance orange et rouge).

Dans ce cadre, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale finance un parc de 459 places d'hébergement pérennes pour les plus démunis. Ces places sont ouvertes toute l'année et sont mobilisables à partir du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), plate-forme d'orientation vers les places disponibles, réparties sur l'ensemble du département et qui gère le « 115 ».

Le SIAO est constitué des associations Altéa Le Cabestan, L'Escale, Tremplin 17 et de l'établissement public des Deux Monts.

En 2013 et 2014, la Direction départementale de la cohésion sociale de Charente-Maritime a créé 39 places pérennes nouvelles, permettant d'atteindre aujourd'hui le chiffre global de 459 places d'hébergement.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime / Service départemental de la communication interministérielle

Yann TOUVERON – 05.46.27.43.05

Cyril PRALONG – 05.46.27.43.25

pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Standard : 05.46.27.43.00 - - www.charente-maritime.gouv.fr

Les bailleurs publics sont aussi mobilisés, notamment pour faciliter l'augmentation des sorties d'hébergement vers le logement.

En cas de "grand froid" durant plusieurs nuits et jours consécutifs et si le parc de places pérennes arrive à saturation, des places de mise à l'abri (72) pourront être ouvertes sur l'ensemble du département.

Ces places sont ouvertes pour répondre aux besoins des personnes qui n'ont recours au dispositif que pendant l'hiver.

Par ailleurs, en période de grand froid, les horaires d'ouverture des accueils de jour sont étendus pour permettre une continuité de prise en charge des personnes avec les accueils de nuit.

Enfin, les maraudes du Samu Social sont renforcées sur l'agglomération rochelaise.

Le 115

Le 115 est un numéro d'appel gratuit qui permet aux personnes d'avoir accès à des places d'hébergement d'urgence sur la base d'une évaluation sociale.

Le 115 est avant tout destiné aux personnes sans abri. Un particulier peut appeler le 115 pour signaler une personne en détresse dans la rue. Pour que ce geste soit efficace, les écoutants du 115 demandent quelques informations indispensables pour organiser la prise en charge de la personne : des indications permettant de la reconnaître (sexe, personne isolée ou groupe, tenue vestimentaire...), de la localiser (rue et numéro, repères visuels...) et de mieux connaître ses besoins (état général, physique et moral).

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime / Service départemental de la communication interministérielle

Yann TOUVERON – 05.46.27.43.05

Cyril PRALONG – 05.46.27.43.25

pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Standard : 05.46.27.43.00 - - www.charente-maritime.gouv.fr